

CAP TIERS-LIEUX

TEMPS D'ÉCHANGE ENTRE PAIRS #2

Pérennité et résilience des modèles économiques des tiers-lieux suite à la crise du covid 19
Le 3 juillet, de 10h30 à 12h00.

Présents :

Elisabeth Chouteau, Village Terre et Vie
Lucie, Le Moulin Créatif
Claudie Boileau, Village de la Vergne
Vincent Osmont, Saint-Denis de Gastine
Pauline Olivier, La Cocotte solidaire
Laetitia Cordier, Les Abeilles
Bertrand Sabbat, le 122 (Paï Paï)
Frédérique, Armulette, le Girafoscope
Léa Durieux et Chloé Durey, CRESS

Ordre du jour :

> **Échanges sur vos situations économiques aujourd'hui.** Quelles activités ont repris, avez-vous du les adapter, en suspendre ? Quels financements, quelles aides avez-vous mobilisé ? Avez-vous imaginé de nouveaux modèles de fonctionnement, de nouvelles offres à court-terme ? Mobilisé des aides, dispositifs, financements spécifiques ? Quelles problématiques sont rencontrées ?

> **Échanges sur vos perspectives à moyen terme** (fin d'année / 2021). Quelles sont vos perspectives sur les activités générant du chiffre d'affaire ? Quelles perspectives sur les financements publics et privés (subventions...) ? Avez-vous identifié des opportunités ?

> **Échanges sur les ressources, les accompagnements qui existent pour réfléchir et être accompagné** sur votre modèle économique. Avez-vous identifié ou mobilisé des accompagnements ? Quels besoins sans réponse ?

ENJEUX EN RÉSUMÉ

- Les tiers-lieux ne constatent **pas de problèmes de trésorerie** à court terme, mais de **mauvais résultats financiers** : en dessous des prévisions ou négatifs pour cette année.
- **Ils rencontrent des besoins forts en ressources humaines**: c'est-à-dire du temps et des compétences pour développer de nouvelles activités (et reconfigurer les modèles économiques). Plusieurs avaient prévu d'embaucher un premier ou un deuxième salarié avant la crise, d'autres ont du (ou craignent de devoir) réduire leurs effectifs. C'est un cercle vicieux : **sans ressources humaines dédiées, difficile de développer de nouvelles activités pour dégager des ressources propres et rebondir**. Pour avoir ces ressources humaines, des aides seraient nécessaires. Ceux qui ont pu embaucher pendant cette période affirment avoir **pris un « risque nécessaire »**.
- **Tous confirment un besoin de soutien au fonctionnement / aide à l'emploi**
- Ils signalent avoir **du mal à activer certaines aides car ils ne rentrent pas toujours dans les cases**.

RESSOURCES EVOQUEES :

> Retrouvez le **tableau synthétique** des aides sur le site de la CRESS : <http://www.cress-pdl.org/infos-covid-19/>

> Les premières aides courraient généralement jusqu'en novembre / décembre; mais la situation va évoluer. En effet, des plans de relance à long-terme vont en prendre le relai.

Parmi les aides :

- Généralistes : Fonds de solidarité (asso employeuses & marchandes), chômage partiel...
- Aides spécifique de la région :
 - Fond d'urgence évènements
- Aide des départements aux associations : en Loire Atlantique et en Vendée
- CNM : fonds de secours à la musique et aux variétés
- DLA Relance, pour être accompagné sur sa stratégie, la révision de son modèle économique... Il faut être une structure marchande de l'économie sociale et solidaire=> les critères sont assouplis, très accessible. Accompagnement individuel ou collectif

Développement d'activités :

- Prestations collectives avec rétro commissions
- Programmation en extérieur
- Education artistique et culturelle par la DRAC
- AAP pour l'été sur les QPV (Quartiers d'été) / vacances apprenantes
- Formation : se recenser sur la plateforme de France Tiers-Lieux comme lieu pouvant accueillir des formations : <https://francetierslieux.fr/formation/>
- De nombreux appels à projet sont recensés sur le site de la CRESS => <http://www.essor-paysdelaloire.org/>

Ressources humaines :

- PEC => Contrat emploi / compétence, qui permet une prise en charge d'un 20h au SMIC par pole emploi (40%% de prise en charge). En échange, l'employeur à une obligation de formation. Plus compliqué à mobiliser pour des personnes qui seraient déjà en poste, mais pas impossible. préférence de pôle emploi pour les CDI, mais contrat CDD pas impossible.

Rester en veille sur :

- 500 manufactures de l'Etat, annoncées par France Tiers-Lieux mais peu d'infos encore
- Plan de relance de la région => possibilité qu'il intègre un dispositif de type "emploi tremplin"